



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	n° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Permis d'aménager / Grand Jardin / Terrain de camping

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom : RAKOTOMALALA Prénom : VOAHANGIARIMINO GHANTAL

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45 ?	Terrain de camping et caravanning ne permettant pas l'accueil de plus de 119 emplacements de tentes, caravanes, ou résidences mobiles de loisirs

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

- Terrain de camping et caravanning ne permettant pas l'accueil de plus de 119 emplacements de tentes, caravanes, ou résidences mobiles de loisirs, comportant un aménagement paysager très soigné.

4.2 Objectifs du projet

Amenagement du terrain d'usage "le grand jardin" sur la commune de la Chapelle sur Loire, pour permettre l'accueil de 83 emplacements pour tentes et caravanes, ainsi que 36 emplacements pour résidences mobiles de loisir de type "conteneur" aisément évacués en cas de crue.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le prolongement de la voirie existante et de ses réseaux se fera sous la forme d'un boelage accessible par l'entrée existante sur la rue des Montis, avec un raccordement par voie accessible aux véhicules de secours sur la rue du docteur Vorneau. D'importants travaux de plantation seront mis en œuvre avec un soin particulier à s'inscrire dans le prolongement du paysage existant. Plusieurs tranches de travaux sont à prévoir.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'équipement projeté dans un épais "écran" végétal préservera les mitoyens de toute nuisance. Un contrôle d'accès ne permettra la traversée du site qu'aux seuls véhicules autorisés, et limitera le flux à un seuil modéré sur la voirie publique. Les collectes de déchets et ordures ménagères seront aménagées à proximité des entrées/sorties du site. Tous moyens seront mis en œuvre pour préserver le caractère paisible du lieu.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe aux dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de Permis d'Aménager

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

impact environnemental

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
<i>36 865 m²</i>	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

*La Chapelle
sur Loire*

Coordonnées géographiques¹

Long. *0° 1' 33.3"* Lat. *47° 2' 5"*

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ Long. ____° ____' ____" ____ Lat. ____° ____' ____" ____

Point d'arrivée Long. ____° ____' ____" ____ Lat. ____° ____' ____" ____

Communes traversées

La Chapelle sur Loire

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

terrain vague

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non

Si oui, intitulé et date d'approbation.

Précisez le ou les règlements applicables à la zone au projet.

Pos

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☒	☐	inscription UNESCO deully à Chabonne, depuis le 30 novembre 2000 porte de l'église inscrite à 200 m
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	risque naturel et technologique en application du code de l'environnement arrêté du 19 avril 2011
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☒	☐	Val de Loire patrimoine mondial

4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	implique-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	en application du code de l'environnement arrêté du 19 avril 2001.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	— a —
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi

La modestie du projet et le soin particulier à son intégration dans l'environnement ne devraient pas motiver d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ✓
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). ✓
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. ✓
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 5° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé. ✓
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau. ✓

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet
Voir notice du dossier de demande de Permis d'Aménager

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

LA CHAPELLE SUR LOIRE

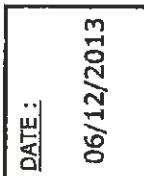
le,

11 11 13

Signature





	63 bis avenue Louis Aragon 94800 VILLEJUIF Jérôme Fleury Tél : 01.47.26.20.80 - Port : 06.20.27.47.50	LE GRAND JARDIN Commune LA CHAPELLE SUR LOIRE Département INDRE ET LOIRE	DOSSIER DE PERMIS D'AMENAGER PLAN DE SITUATION	EXISTANT ECHELLE : 1/25000ème	DATE : 06/12/2013
---	--	--	---	---	----------------------



LE GRAND JARDIN Commune LA CHAPELLE SUR LOIRE Département INDRE ET LOIRE	DOSSIER DE PERMIS D'AMENAGER		DATE : 06/12/2013
	PROJET PLAN DE MASSE PA17		ECHELLE : 1/1200 ème



63 bis avenue Louis Aragon
 94800 VILLEJUIF
 Tél : 01.47.26.20.80 - Port : 06.20.27.47.50



- 1 -

Vue sur l'arrière des
maisons construites sur la
levée



- 2 -

Entrée Est - rue Verneau



 Atelier d'architecture Jérôme Fleury Tél : 01.47.26.20.80 - Port : 06.20.27.47.50	63 bis avenue Louis Aragon 94800 VILLEJUIF	Commune LA CHAPELLE SUR LOIRE Département INDRE ET LOIRE	DOSSIER DE PERMIS D'AMENAGER REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE Date de la prise de vue le 19/04/2013	EXISTANT	DATE : 19/07/2013
	ECHELLE :				



- 3 -

Vue sur l'ensemble du site à
partir de l'Est



- 4 -

Vue sur les jardins, à côté
de la jeune peupleraie



 63 bis avenue Louis Aragon 94800 VILLEJUIF	Commune LA CHAPELLE SUR LOIRE Département INDRE ET LOIRE	DOSSIER DE PERMIS D'AMENAGER REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE Date de la prise de vue le 19/04/2013	EXISTANT ECHELLE :	DATE : 19/07/2013
			EXISTANT ECHELLE :	DATE : 19/07/2013



- 5 -

Vue de la jeune peupleraie
de la levée



- 6 -

Vue du site depuis la levée,
la vue est masquée par un
bosquet de saules +
robiniers, appelé à être
conservé



 Atelier d'architecture Jérôme Fleury Tél : 01.47.26.20.80 - Port : 06.20.27.47.50	Commune LA CHAPELLE SUR LOIRE Département INDRE ET LOIRE	DOSSIER DE PERMIS D'AMENAGER REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE Date de la prise de vue le 19/04/2013	EXISTANT	<u>DATE :</u> 19/07/2013
	<u>ECHELLE :</u>			



- 7 -

Vue du site depuis la levée



- 8 -

Vue du site depuis la levée.
Vue masquée par une
construction (garage)



Atelier d'architecture
Jérôme Fleury
Tél : 01.47.36.20.80 - Port : 06.20.37.47.50

63 bis avenue Louis Aragon
94800 VILLEJUIF

Commune
LA CHAPELLE SUR LOIRE
Département
INDRE ET LOIRE

DOSSIER DE PERMIS D'AMENAGER
REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE
Date de la prise de vue le 19/04/2013

EXISTANT

ECHELLE :

DATE :

19/07/2013



- 11 -

Haie qui sépare le site de la voie SNCF.
Il s'agit d'une haie épaisse et opaque constituée de robiniers et saules marsault en majorité, avec des aubépines, charmes et quelques chênes.
(à tenter de reproduire en limite Sud du site)



- 12 -

Vue générale du site en arrivant par la rue des Montis



 Ateliers d'Architecture Jérôme Fleury Tél : 01.47.26.20.80 - Port : 06.20.27.47.50	63 bis avenue Louis Aragon, 94800 VILLEJUIF		Commune LA CHAPELLE SUR LOIRE Département INDRE ET LOIRE		DOSSIER DE PERMIS D'AMENAGER	EXISTANT	DATE :
	REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE Date de la prise de vue le 19/04/2013		RECHERCHE :		19/07/2013		



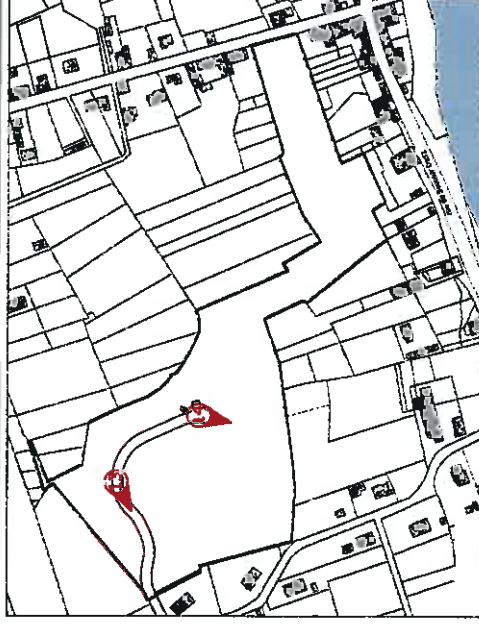
- 13 -

Vue de l'arrière des maisons
de la rue Montis.
En majorité haies de thuyas
+ abris de jardin



- 14 -

Arrière des maisons de la
rue Montis



 Ateliers d'Architecture Jérôme Fleury Tél : 01.47.26.20.80 - Port : 06.30.27.47.50	63 bis avenue Louis Aragon 94800 VILLEJUIF	Commune LA CHAPELLE SUR LOIRE Département INDRE ET LOIRE	DOSSIER DE PERMIS D'AMENAGER REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE Date de la prise de vue le 19/04/2013	EXISTANT ECHELLE :	DATE : 19/07/2013
---	---	---	--	----------------------------------	---------------------------------



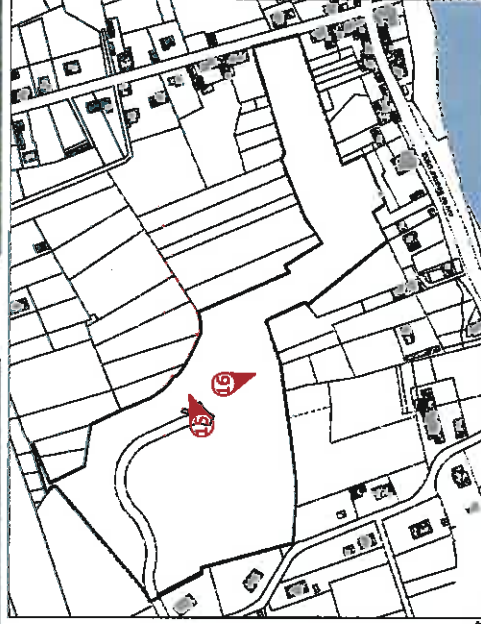
- 15 -

Vue de la "vieuse" peupleraie



- 16 -

Arrière de la levée
Vue du site



Atelier d'Architecture

Jérôme Fleury

Tél : 01.47.26.20.80 - Port : 06.30.27.47.90

63 bis avenue Louis Aragon

94800 VILLEJUIF

Commune

LA CHAPELLE SUR LOIRE

Département

INDRE ET LOIRE

DOSSIER DE PERMIS D'AMENAGER

REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE

Date de la prise de vue le 19/04/2013

EXISTANT

DATE :

19/07/2013

ECHELLE :



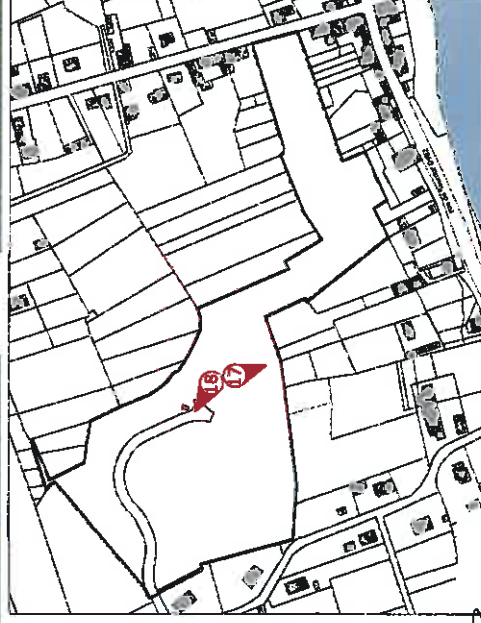
- 17 -

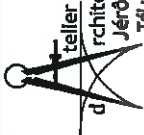
Zoom de la photo 16



- 18 -

Vue éloignée de la haie nord



 63 bis avenue Louis Aragon 94800 VILLEJUIF Jérôme Fleury Tél : 01.47.26.20.80 - Port : 06.30.27.47.50	Commune LA CHAPELLE SUR LOIRE Département INDRE ET LOIRE		DOSSIER DE PERMIS D'AMENAGER		EXISTANT	DATE : 19/07/2013
			REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE Date de la prise de vue le 19/04/2013		ECHELLE :	



- 19 -

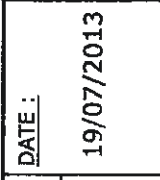
Jeune peupleraie



- 20 -

Jeune peupleraie



	63 bis avenue Louis Aragon 94800 VILLEJUIF Jérôme Fleury Tél : 01.47.26.20.80 - Port : 06.20.27.47.50	Commune LA CHAPELLE SUR LOIRE Département INDRE ET LOIRE	DOSSIER DE PERMIS D'AMENAGER REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE Date de la prise de vue le 19/04/2013	EXISTANT ECHELLE :	DATE : 19/07/2013
---	--	---	--	-----------------------	----------------------